

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL

DIMANCHE 1 DECEMBRE 2019 DE 11H30 À 19H00 FOURQUEVAUX

Le présent règlement a pour objet de présenter les modalités d'attribution, d'occupation et de participation au Marché de Noël organisé par L'Amicale Laïque de l'Ecole de Fourquevaux le dimanche 1 Décembre 2019.

Attribution des emplacements

Le marché de Noël est exclusivement réservé à la création artisanale. Il est ouvert aux artistes amateurs ou professionnels, artisans, commerçants qui désirent y participer. Ils seront attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription. Les exposants seront accueillis par les organisateurs à compter de 9h et l'installation des stands devra être terminée pour 10h45.

Participation financière

Chaque emplacement est pourvu d'une table de 1,83 m X 0,76 m ; aucun frais d'inscription ne sera demandé par les organisateurs ni aucun autre entité. Une contre-partie est demandée aux exposants : une de vos créations sera offerte à l'ALEF. Celle-ci organisera durant le marché de Noël une tombola avec les lots donnés. Les inscriptions sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'ALEF (située face à l'entrée des primaires en bas d'escalier) : ALEF – chemin des Restes – 31450 Fourquevaux ou scanné et envoyé à l'adresse mail à Alef.fourquevaux@gmail.com

Agencement des stands et responsabilités

Chaque exposant est responsable de son stand durant l'exposition et tout dommage pouvant survenir de son fait et devra souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité (responsabilité civile, incendie, vol, perte d'exploitation...) et fera son affaire personnelle de tout dommage. Les organisateurs dégagent toute responsabilité pour les éventuelles pertes ou vols pouvant survenir. Le marché de Noël terminé, les lieux doivent être restitués dans un état impeccable.

Publicité

Sont rigoureusement interdits la publicité par haut-parleur individuel, le racolage, la distribution de tracts, de journaux ou écrits de caractère immoral, politique ou religieux, d'objets ou documents publicitaires sans rapport avec l'activité présentée par l'artisan.

Sécurité

Les exposants sont tenus de prendre et d'observer toutes mesures de prudence et de sécurité permettant d'éviter tout danger et accident, notamment l'interdiction de détenir dans leur stand des matières inflammables ou explosives, de distribuer des ballons gonflés à l'hydrogène ou gaz d'éclairage.

Hygiène

Les exposants doivent respecter les directives européennes relatives à l'hygiène des denrées alimentaires conformément à l'arrêté ministériel du 9 mai 1955 qui régit « l'hygiène des aliments remis directement au consommateur ».

Restauration

La restauration et la vente des boissons sont exclusivement réservées aux organisateurs.

ALEF Fourquevaux - Chemin de Restes 31450 Fourquevaux

L'inscription au marché de Noël entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les exposants.
Toute demande de renseignements s'effectuera uniquement sur

Alef.fourquevaux@gmail.com



ALEF
Chemin de Restes 31450 Fourquevaux
@ : alef.fourquevaux@gmail.com

Bulletin d'inscription au Marché de Noël 2019 de Fourquevaux organisé par l'ALEF

Nom		Tél.	
Prénom		Mail@.....
Adresse			

Pour les professionnels :

N° Registre du commerce	
Besoin d'électricité	Oui (220V, 32 A) / Non

Attestation sur l'honneur pour les particuliers

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
Les objets exposés m'appartiennent et n'ont pas été achetés dans le but de revente.

Fait le :à :

Signature : (précédée de la mention « règlement lu et approuvé »)